

EQUIMASTERS CSO Auvergne-Rhône-Alpes 2023

CHAMPIONNATS REGIONAUX DE SAUT D'OBSTACLES

REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de clarifier les conditions d'organisation et de participation des cavaliers à ces championnats régionaux de saut d'obstacles.

En cas de litige, la commission CSO du Comité Régional d'Équitation se réserve la possibilité de faire usage d'un droit d'arbitrage.

I. CONDITIONS GENERALES

A. Préambule

Dans le cadre de ses missions, le Comité Régional d'Équitation Auvergne-Rhône-Alpes (CRE ARA) organise les championnats régionaux de Saut d'Obstacles et met en place les conditions de participation. Il en établit le règlement et décide du mode de sélection des cavaliers.

Les Championnats organisés par le CRE ARA permettront d'attribuer, aux meilleurs cavaliers, les titres de Champions régionaux individuels, dans les catégories suivantes : Majors 3, Majors 2, Majors 1, Amat 3, Amat 2, Amat 1, Amat Elite.

Les Championnats organisés par le CRE ARA attribuent en amateur 3 à la meilleure équipe la Coupe des Départements.

En 2023, le CRE ARA organise deux événements :

1) Les « **EQUIMASTERS AUVERGNE RHONE-ALPES** » épreuves Championnats Amat 2, Amat 1, Amat Elite et Majors 1, 2 et 3 ainsi que l'Amat 3 individuel et par équipes des départements qui se dérouleront du 25 au 27 août 2023 sur le site du Parc du Cheval à CHAZEY-SUR-AIN (01)

2) Les « **TOP TEN CRE ARA** » (Amat 2, Amat 1, Amat Elite et Majors 1 et 2) qui se dérouleront le 1^{er} et 2 novembre 2023 dans le cadre du Longines Equita Lyon, Concours Hippique International.

B. Qualifications et participations

"LES EQUIMASTERS CSO 2023 AU FORMAT DEPARTEMENTAL " :

Le Comité Régional et la commission CSO souhaitent favoriser les organisations en département. La formule de cette année est similaire à 2022. Les sélections aux EQUIMASTERS, Championnat

Régional, qualificatif pour le TOP TEN D'EQUITA LYON se feront sur **des concours labellisés dans les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Les Equimasters se dérouleront du **25 au 27 août 2023** au **Parc du Cheval de Chazey-sur-Ain.**

CHAMPIONNAT REGIONAL AM 2, AM 1 ET AM ELITE :

Les 10 meilleurs par catégorie Amateur 2, 1 et Élite, à l'issue des EQUIMASTERS seront conviés comme chaque années au TOP TEN, sur la piste internationale aux 5 étoiles du LONGINES EQUITA LYON, Concours Hippique International.

Les modalités de sélection sont les suivantes pour les catégories Amateurs 2, 1 et élite. **La qualification aux EQUIMASTERS se fait dans les départements sur les concours Amateur/Pro programmé entre le 1^{er} mars et le 6 août 2023 inclus, labellisé EQM par la commission CSO et les CDE.**

CDE AIN

Du 24 au 26 mars 2023 : SOCIETE HIPPIQUE DE CHALAMONT – CHALAMONT - N°202301030

Du 31 mars au 02 avril 2023 : S H D AMBERIEUX EN DOMBES - AMBERIEUX EN DOMBES -
N°202301038

Du 22 au 23 avril 2023 : C E DE LA COMBE DU BION - ST MAURICE DE GOURDANS - N° 202301017

Du 26 au 28 mai 2023 : S H R DE LENT - BOURG EN BRESSE - N° 202301014

Du 17 au 18 juin 2023 : EQU AIN EMLS – MIRIBEL - N° 202301035

CDE ALLIER

Du 14 au 15 avril : SARL EYWA SAINT - DIDIER LA FORET - N° 202303004

Du 21 au 23 avril : HIPPOS C E D EBREUIL - EBREUIL - N° 202303013

Du 28 au 30 avril : SOCIETE HIPPIQUE REGION AUVERGNE - STADE EQUESTRE DU SICHON VICHY -
N° 202303020

Du 26 au 29 mai : ECURIE DE VERDUIZANT - STADE EQUESTRE DU SICHON VICHY - N° 202303034

Du 7 au 9 juillet : ECURIES DU GA - STADE EQUESTRE DU SICHON VICHY - N° 202303028

CDE CANTAL

Du 3 au 4 juin : ST FLOUR AU GALOP - ST FLOUR - N° 202315007

Du 1^{er} juillet au 2 juillet : MFR ST FLOUR - ST FLOUR - N° 202315001

Du 15 au 16 juillet : CE DE LA MARONNE - ST MARTIN VALMEROUX - N° 202315005

CDE DRÔME - ARDÈCHE

Du 24 au 26 mars : GALOP TRICASTIN - SAINT PAUL TROIS CHATEAUX - N° 202326013

Du 29 avril au 1 mai : ECURIES DU FRESSY - CHATEAUNEUF DU RHONEN° 202326008

Du 18 au 21 mai : CLUB HIPPIQUE DE CREST – CREST N° 202326027

Du 9 au 11 juin : ASSOCIATION EQUESTRE BEAUREGARD & CO - BEAUREGARD BARET - N°
202326029

Du 23 au 25 juin : ECURIE DES ESSES – MONTREAL - N° 202307011

Du 6 au 9 juillet : CENTRE EQUESTRE DE MONTELMAR – MONTELMAR - N° 202326024

CDE ISÈRE

- Du 21 au 23 avril : ETRIER DU DAUPHINE - ECHIROLLES - N° 202338008
Du 5 au 7 mai : ECURIES DU MANOIR - BRIE ET ANGONNES - N° 202338014
Du 14 au 16 juillet : GRENOBLE JUMPING EVENTS - VILLARD DE LANS - N° 202338002
Du 27 au 30 juillet : CENTRE HIPPIQUE DES ALPES – ST ISMIER - N° 202338015

CDE LOIRE, HAUTE-LOIRE

- Du 17 au 19 mars : C E D UNIEUX - UNIEUX - N° 202342031
Du 12 au 14 mai : SARL OLIVIER PERREAU - VOUGY - N° 202342007
Du 19 au 21 mai : C E YSSINGEAUX - YSSINGEAUX - N° 202343010
Du 16 au 18 juin : ECURIE O HARA – L'HOPITAL LE GRAND - N° 202342018
Du 30 au 02 juillet : C E D'ECULIEU - ECULIEU - N° 202342037

CDE PUY-DE-DÔME

- Du 6 au 8 mai : ASSOCIATION HIPPIQUE LA VENDEE – RIOM – DUC TARDIVE
Le 08 avril : ECURIES DE PONTAVY - VEYRE-MONTON - DUC TARDIVE
Du 10 au 11 juin : ASSO SPORTIVE EQUESTRE DE MEDAGUES - CULHAT - N° 202363023

CDE RHÔNE

- Du 07 au 09 Avril : DOMAINE DE LA SAUVAGEONNE – ARNAS - N° 202369014 (Etape 1)
Du 28 au 30 Avril : C E DE DENICE - DENICE - N° 202369027 (Etape 2)
Du 09 au 11 Juin : CAVALIERS DU TOLERON - ARNAS CHAMPBURCY - N° 202369021 (Finale)

CDE SAVOIE

- Du 19 au 21 mai : OLYMPJUMP - MONTAGNOLE - N° 202373002
Du 9 au 11 juin : CAVALIERS DU TOLERON - ARNAS CHAMPBURCY - N° 202369021
Du 30 juin au 2 juillet : OLYMPJUMP - MONTAGNOLE - N° 202373003
Du 27 au 30 juillet : CENTRE HIPPIQUE DES ALPES - ST ISMIER - N° 202338015 (Finale)

CDE HAUTE-SAVOIE

- Du 28 au 30 avril : FABIAN SAVOINI - MASSONGY - N° 202374020
Du 2 au 4 juin : ECURIES DU LEMAN - SCIEZ - N° 202374008
Le 25 juin : LA CRAVACHE D'ANNECY - ANNECY - N° 202374031
Du 16 et 17 juillet : ASSO MEGEVE EN SELLE - MEGEVE - N° 202374002
Du 4 au 6 août : ECURIES DU LEMAN - SCIEZ - N° 202374009 (Finale)

La sélection se fera dans chaque département où un nombre de places est attribué au prorata du nombre de licenciés « compétition amateur ».

Les épreuves qualificatives départementales se feront sur un grand prix labellisé.
Si l'organisateur a programmé deux GP Amateur 2, 1 dans son week-end, il devra obligatoirement faire figurer à son programme l'épreuve comptant pour la sélection aux Equimasters.

Grand Prix Amateur 2 - 110m | Grand Prix Amateur 1 - 120m | Grand Prix Amateur Élite - 125m

Elles sont programmées le samedi et/ou le dimanche.

Les qualifications se feront sur une à cinq étapes selon le désidérata de chaque CDE. Le nombre de place par catégorie sera affecté pour le département selon le prorata du nombre de licenciés par catégorie. Tableau en annexe.

Le mode de qualification aux Equimasters est laissé à l'appréciation de chaque CDE (contrôle continu sur les différentes étapes ou qualification directe à chaque étape ou mixte).

Un cavalier n'a pas l'obligation de participer à toutes les étapes au sein de son département. La liste des cavaliers qualifié est établie par les CDE et communiquée à la commission CSO au plus tard le 8 août 2023.

Figure sur la liste pour chaque département, l'ensemble des coordonnées - mail et téléphone des qualifiés et réservistes.

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés des départements. (Le cavalier doit être licencié dans un club de son département).

Aucune restriction pour l'organisateur qui s'engagera néanmoins à plébisciter cette action régionale dans le but de valoriser nos départements jusqu'à EQUITA.

Un cheval ne peut pas participer à deux Championnats Régionaux. Un même cheval peut donc concourir soit à un seul Championnat Régional ou soit à la coupe des départements.

Un cavalier ne peut pas courir deux Championnats Régionaux. Ainsi, s'il participe à deux Grands Prix lors du concours départemental, Am 1 et Élite par exemple, il devra déclarer 30 minutes avant le début du premier grand prix où il est engagé, la catégorie Amateur qu'il retient pour se qualifier et courir les EQUIMASTERS.

S'il ne fait pas cette démarche, il sera automatiquement basculé sur l'indice le plus élevé même si son classement est plus favorable sur l'indice inférieur.

De même, s'il a deux chevaux dans le même Grand Prix labellisé, il devra déclarer obligatoirement après la reconnaissance du parcours le cheval avec lequel il souhaite courir la qualification pour les EQUIMASTERS.

II. LES EQUIMASTERS, DU 25 AU 27 AOUT 2023 A CHAZEY-SUR-AIN

A. Coupe des Départements par équipes - Amateur 3

PREAMBULE

L'équipe Championne régionale, dans la catégorie Amateur 3, est désignée après participation aux "Equimasters" qui se dérouleront du 25 au 27 août 2023 sur la piste du Parc du Cheval à Chazey-sur-Ain.

SELECTIONS

Les sélections des cavaliers Amateurs 3 qui participeront à cette Coupe des départements Amateurs 3 se dérouleront selon l'article B ci-dessus.

Chaque Comité Départemental devra transmettre, pour validation, à la commission de saut d'obstacles du CRE ARA **pour le 14 août 2023, dernier délai, la liste de son équipe composée de 5 cavaliers.**

GESTION DES EQUIPES

Chaque comité départemental mandate obligatoirement une personne responsable avant le 16 août 2023, présente pendant les Equimasters et en avertir la commission de saut d'obstacles.

Ce « chef d'équipe » représente le département pendant la compétition et devient l'interlocuteur privilégié sur place entre la commission CSO et les différents départements.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les cavaliers sélectionnés par les départements doivent impérativement :

- Être licencié dans un établissement du département qu'il représente, en tant que cavalier Amateur 3, pour la saison 2023.
- Un cavalier ne peut pas participer au Championnat Am 2 et à la Coupe des départements.
- Les trois meilleures équipes seront invitées au Salon Equita Lyon.

ENGAGEMENTS

Après l'établissement de la liste définitive des sélectionnés représentant chacun des 12 départements, il appartient au cavalier de s'engager conformément aux procédures habituelles ou de se rapprocher de leur Comité Départemental pour connaître les éventuelles modalités spécifiques propres à chaque département.

Les cavaliers ne peuvent engager qu'un seul cheval.

Les moniteurs ne sont pas autorisés à engager au sein d'une équipe de leur département.

Tout cavalier non sélectionné et s'engageant par erreur ne pourra pas prendre le départ de l'épreuve et ne bénéficiera d'aucun remboursement.

REGLEMENT : COUPE DES DEPARTEMENTS PAR EQUIPES

Elle se déroulera sous la forme d'une épreuve en 2 manches. Les concurrents seront classés selon le total de leurs pénalités dans les deux manches et le temps de la 2^{ème} manche :

- 1^{er} jour - Vendredi 25 août, après-midi :

1^{er} manche, au barème A au chrono, hauteur 1m. **Ordre de départ des équipes par tirage au sort des départements qui se fera le vendredi midi à l'espace accueil.**

Pour chaque équipe, le chef d'équipe a communiqué la veille l'ordre de départ de ses 5 cavaliers. Partiront les 1^{ers} de chaque équipe, puis le 2, 3, 4 et le 5^{ème}.

- 2^{ème} jour - Samedi 26 août en fin de journée :

2^e manche, au barème A à temps différé, hauteur 1m. Ordre de départ des équipes inverse du classement de la première manche (soit le total des pénalités des quatre meilleurs cavaliers de chaque département).

Partiront le 1^{er} cavalier de l'équipe la plus mal classée jusqu'au 1^{er} cavalier de l'équipe la mieux classée et ainsi de suite.

Tous les cavaliers prendront le départ y compris les éliminés ou abandons de la 1^{ère} manche. Suite au classement définitif des cavaliers, les quatre meilleurs résultats de chaque équipe déclarée sont pris en compte pour déterminer le podium de la Coupe des départements. En cas d'élimination ou d'abandon d'un cavalier, durant la 1^e ou la 2^e manche, son résultat pour la Coupe des départements est fondé sur le résultat du dernier cavalier ayant terminé l'épreuve, augmenté de 30 points.

Est déclaré vainqueur et champion par équipe, le département dont l'équipe réalise le meilleur résultat à l'issue des deux manches.

- 3^{ème} jour - Dimanche 27 en fin de matinée :

Finale individuelle des départements. Tous les cavaliers prennent le départ y compris les éliminés ou abandons des deux premières manches.

Suite au classement définitif des cavaliers à l'issue des deux premières manches, le résultat de la finale individuelle prendra en compte le résultat individuel de chaque cavalier à l'issue des deux premières manches et de l'épreuve du dimanche.

Les 8 premiers cavalier(e)s à titre individuel sont appelé(e)s à la remise des prix sur la grande piste.

B. Championnats régionaux Amat 2, Amat 1 & Amat Elite

PREAMBULE

Les Championnats régionaux 2023 Amateurs 2, Amateurs 1, Amateurs Elite ont lieu lors des Equimasters, du 25 au 27 août 2023.

Le vainqueur de chaque épreuve est désigné "Champion Auvergne-Rhône-Alpes 2023" dans sa catégorie.

QUALIFICATIONS

La sélection des cavaliers Amateurs Elite, 1 et 2 qui participent à ce championnat régional se déroulent selon l'article B ci-dessus.

SELECTIONS

Pour chacune des catégories (Amateurs 2, Amateurs 1 et Amateurs Elite), pour participer au Top TEN CRE ARA, **sont sélectionnés les 10 cavaliers** ayant obtenu les meilleurs résultats de l'épreuve des Equimasters labellisée « Sélections pour le Top Ten CRE ARA - Amateurs 2

– Longines Equita Lyon » « Sélections pour le Top Ten CRE ARA – Amateurs 1 – Longines Equita Lyon » et « Sélections pour le Top Ten CRE ARA - Amateurs Elite – Longines Equita Lyon »

Ces 3 épreuves de sélection se déroulent sous la forme d'épreuves en 2 manches.

1^e jour : 1^e manche, au barème A au chrono. Départs dans l'ordre du BO, hauteur 110cm pour les Amateurs 2, hauteur 115cm pour les Amateurs 1 et 125cm pour les Amateurs Elite. 2^e jour : 2^e manche, au barème A à temps différé, sans barrage. Ordre de départ inverse du classement de la première manche.

A l'issue de la 2^{ème} manche, les concurrents seront classés selon le total de leurs pénalités dans les deux manches et le temps de la 2^{ème} manche.

Suite aux classements définitifs, les 10 cavaliers ayant obtenu les meilleurs résultats sont sélectionnés pour les Top TEN en Amateur 2, Amateur 1 et Amateur Elite.

C. Qualifications et sélections pour les Championnats régionaux Majors 1, 2 et 3

PREAMBULE

Dans le cadre des compétitions MAJORS soutenues par la FFE, le CRE ARA organise un circuit réservé aux cavaliers de Saut d'Obstacles de plus de 40 ans, sur différents concours de la région organisés dans le cadre du calendrier validé par la Commission de Saut d'Obstacles.

Ce circuit se déroule sur 3 niveaux, permettant aux cavaliers de se qualifier pour les Equimasters 2023 Amateur 3, Amateur 2 et Amateur 1 qui se tiendront à Chazey du 25 au 27 août, et se préparer pour les Championnats de France Majors qui se tiendront du 21 au 24 septembre 2023 à Tours – Pernay (37).

Il se courra sur 3 catégories :

- Amateur 3 : Hauteur 1,00m
- Amateur 2 : Hauteur 1,10m
- Amateur 1 : Hauteur 1,20m

La catégorie Amateur 3 se déroulera sur 2 étapes, selon des conditions à préciser en fonction du barème en vigueur aux Championnats de France Majors de Tours – Pernay, pour en être le plus proche.

Les catégories Amateur 2 et 1 se dérouleront sous la forme d'épreuves en 2 manches avec cumul des points des 2 manches et chronomètre de la 2^{ème} manche :

- 1^e jour : 1^e manche, au barème A au chrono. Départs dans l'ordre du BO,
- 2^e jour : 2^e manche, au barème A au chrono, sans barrage. Ordre de départ inverse du classement de la première manche.

a) Résultats et désignation des Champions Régionaux Majors Amateur 1 et Amateur 2

A l'issue de la 2^{ème} manche, les concurrents seront classés selon le total de leurs pénalités dans les deux manches et le temps de la 2^{ème} manche, et seront ainsi désignés les Champions Auvergne Rhône Alpes 2023 Majors 1 et 2 ayant le meilleur résultat.

Suite aux classements définitifs, les 10 meilleurs de chaque catégorie Amateur 1 et Amateur 2 sont qualifiés pour le Top TEN CRE ARA à EQUITA LONGINES, les 1^{ers} et 2 novembre 2023.

Ces championnats permettent aux cavaliers classés de multiplier par 2 leurs points dans les

classements permanents FFE.

b) Résultats et désignation du Champion Régional Majors Amateur 3

A l'issue de la 2ème manche, les concurrents seront classés selon des conditions à préciser en fonction du barème qui sera appliqué, et sera ainsi désigné le Champion Auvergne Rhône-Alpes 2023 Majors 3 ayant le meilleur résultat.

Ce championnat permet aux cavaliers classés de multiplier par 2 leurs points dans les classements permanents FFE.

c) Remise des prix

A l'issue de la première manche de chaque épreuve les 8 premiers classés seront appelés à cheval et en tenue pour recevoir des plaques et flots.

A l'issue de la deuxième manche une remise des prix sera effectuée avec les 8 premiers à cheval et en tenue, et un podium pour les 3 premiers (les propriétaires et coachs sont les bienvenus).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout cavalier de plus de 40 ans dans l'année civile et détenteur d'une licence Amateur au titre de la Région Auvergne Rhône Alpes peut participer, à condition d'avoir participé à :

- Au moins 3 étapes du circuit CRE ARA Majors dans la catégorie visée
- Au maximum 3 étapes du circuit CRE ARA Majors dans la catégorie supérieure avec le cheval qu'il souhaite engager.

Une étape s'entendant par un concours par week-end, avec départ dans l'une des épreuves du circuit Major.

Toute demande de dérogation devra être justifiée – blessure par exemple – et validée par la Commission de CSO.

Dates des concours 2023 avec des épreuves MAJORS : (validées par la commission SO)

- 1) 10 au 12 Mars - ARNAS SAUVAGEONNE n°202369013
- 2) 28 au 30 Avril – DENICE n°202369027
- 3) 05 au 08 Mai – GRENOBLE – BRIE n°202338014
- 4) 19 au 21 Mai - CHAMBERY -MONTAGNOLE n°202373002
- 5) 26 au 29 Mai – VICHY SICHON n°202303034
- 6) 08 au 11 Juin - ROMANS n°202326029
- 7) 30 Juin au 02 Juillet - LA FOUILLOUSE n°202342037
- 8) 06 au 10 Juillet – MONTELIMAR n°202326024
- 9) 17 au 18 Juillet - MEGEVE n°202374002
- 10) 04 au 06 Août - SCIEZ n°202374009
- 11) 18 au 20 Août - L'HOPITAL LEGRAND n°202342021

ENGAGEMENTS

Les cavaliers ne peuvent engager qu'un seul cheval.

Tout cavalier engageant par erreur ne pourra prendre le départ des épreuves et ne bénéficie d'aucun remboursement.

Les cavaliers optant pour un des championnats Majors ne peuvent prendre part à un autre championnat.

III. LES "TOP TEN", 1^{er} ET 2 NOVEMBRE 2023 A LONGINES EQUITA LYON

Amateurs 2 - Amateurs 1 - Amateurs Elite - Majors 1 et 2

PREAMBULE

Les finales individuelles de saut d'obstacles dans les catégories Amateurs 2, Amateurs 1, Amateurs Elite et Majors 1 et 2 sont désignées après participation aux "TOP TEN" qui se dérouleront le 1^{er} et 2 novembre 2023 sur la piste "internationale" du Longines Equita Lyon, concours hippique international.

Dans chaque catégorie, les cavaliers sélectionnés participent à une épreuve en deux manches (1^{ère} manche, le 1^{er} novembre et 2^{ème} manche, le 2 novembre).

SELECTIONS

Dans chacune des cinq catégories, l'épreuve "TOP TEN CRE ARA " est réservée aux 10 premiers cavaliers sélectionnés à l'issue des EQUIMASTERS du 25 au 27 août 2023.

Un cavalier ne peut prendre part qu'à un seul championnat, et avec un seul cheval.

ENGAGEMENTS

Après l'établissement de la sélection définitive de chaque catégorie, il appartient au cavalier sélectionné de s'engager conformément aux procédures habituelles.

Les cavaliers ne peuvent engager qu'un seul cheval (box compris dans l'engagement).

Tout cavalier non sélectionné et s'engageant par erreur ne peut pas prendre le départ de l'épreuve et ne bénéficiera d'aucun remboursement.

REGLEMENT

Principe général : les épreuves finales « TOP TEN » se déroulent en deux manches.

1^{ère} manche : Barème A au chrono (ordre de passage de FFE COMPET).

2^{ème} manche : Barème A au chrono sans barrage, ordre de départ inverse du classement de la première manche.

Les épreuves se courent sur les hauteurs suivantes :

- Amateur 2 : 110cm
- Amateur 1 : 120cm
- Amateur Elite : 125cm
- Majors 1 : 115cm
- Majors 2 : 105cm

Pour le CRE ARA,
La Commission de Saut d'obstacles

TABLEAU DES QUOTAS EQUIMASTERS CSO 2023

	AM 2	AM 1	AM ELITE
AIN	11	11	10
ALLIER	5	5	4
ARDECHE	3	3	2
CANTAL	3	3	2
DROME	5	5	4
ISERE	9	9	8
LOIRE	7	7	6
HAUTE LOIRE	2	2	2
PUY DE DOME	5	5	4
RHONE	7	7	6
SAVOIE	5	5	4
HAUTE SAVOIE	9	9	8
	71	71	60